



## CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

**Séance du 12 décembre 2024.**

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

#### **Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix**

- vu le préavis municipal No 11/2024 du 21 octobre 2024 relatif à l'adoption du plan d'affectation (PA) Croix-du-Péage portant sur la zone industrielle de Villars-Sainte-Croix,
- oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

- d'adopter le plan d'affectation ( Croix-du-Péage ) et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique 25 mai au 24 juin 2024,
- d'adopter la modification, mentionnée du chapitre 8 du présent préavis, apportées au Règlement du plan d'affectation Croix-du-Péage,
- d'approuver les propositions de réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique du plan d'affectation Croix-du-Péage et de lever les oppositions,
- de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan de quartier « Croix-du-Péage ».

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2024.

La Présidente

Marielle Bartolucci



La Secrétaire

Anita Cochard